

INFORMATIONS DE RENTRÉE

École Sainte Famille - Varades



Quelques informations sur l'école

- Les coordonnées téléphoniques : 02.40.09.70.90
- Adresses mail : ec.varades.ste-famille@ec44.fr (école)

Pour la cantine, le service périscolaire et le paiement de la scolarité, merci de vous adresser au secrétariat :

steanne-stefamille.ec44@orange.fr

La décharge de direction sera le jeudi.

L'équipe éducative

PS – MS	Emmanuelle MARTIN, aidée par Delphine GAIGÉARD
GS - CP	Ghislain BELLEIL, aidé par Clémence ROLAND et Elodie DAVY
CE1 – CE2	Dorcas MERRIEN
CE2 – CM1	Eva LE FEUVRE
CM1 - CM2	Alexandre GARRAUD (chef d'établissement) et Morgane BRUNET (le jeudi)
Regroupement d'adaptation	Caroline FRACKOWIAK
Surveillance du midi	Charlotte BINAUT, Elodie DAVY et Clémence ROLAND
Restauration	Delphine GAIGÉARD
AESH	Charlotte BINAUT
Secrétariat	Bérengère PLOT et Elodie ESNAULT

Quelques dates à retenir...

Rentrée scolaire : Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances de la Toussaint

du samedi 17 octobre 2026 au dimanche 1^{er} novembre 2026

Vacances d'hiver

du samedi 20 février 2027 au dimanche 7 mars 2027

Pont de l'ascension

du mercredi 5 mai 2027 au dimanche 9 mai 2027

Journée travaillée : Mercredi 19 mai 2026 (journée entière)

Fin de l'année scolaire : Jeudi 1^{er} juillet 2027

Vacances de Noël

du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027

Vacances de Pâques

du samedi 17 avril 2026 au dimanche 2 mai 2027

Lundi de Pentecôte

Lundi 17 mai 2027

Réunions de classe

PS – MS	Vendredi 18 septembre 2026 à 19h00
GS - CP	Jeudi 10 septembre 2026 à 19h00
CE1 – CE2	Lundi 21 septembre 2026 à 19h00
CE2 – CM1	Lundi 14 septembre 2026 à 19h00
CM1 - CM2	Lundi 28 septembre 2026 à 19h00

Les assurances scolaires

L'OGEC souscrit systématiquement une assurance individuelle accident pour tous les enfants.

Nous ne pouvons plus délivrer d'attestation d'assurance. Il vous faudra la télécharger en vous rendant sur le site de la mutuelle Saint Christophe.

Espace Parents : www.saint-christophe-assurances.fr/

→ Rubrique « Informations pratiques » : taper le numéro de département et le nom de l'école.

L'accueil périscolaire

Matin : à partir de 7H15

Soir : jusqu'à 18H45.

Les réservations pour l'accueil périscolaire se font auprès du secrétariat, 48h à l'avance (par mail ou par téléphone ou steanne-stefamille.ec44@orange.fr).

Rappel des horaires

Accueil le matin de 8h35 à 8h45

Ouverture le midi à 12h15

Accueil de l'après-midi de 13h35 à 13h45

Ouverture le soir à 16h30

Merci de respecter les horaires fixés.

Sorties et entrées

Les élèves et les parents de la classe de PS/MS ont accès à la classe le matin, le midi et le soir, soit par le portail côté rue de Saint Florent, soit par le portail côté Mabiterie.

Le soir, après la sortie de 16h30, lors du temps de garderie, seul le portail côté rue de Saint Florent est ouvert pour entrer dans l'école.

La cantine

Toutes les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat. Veillez à bien réserver votre repas 48h à l'avance (par mail ou par téléphone ou steanne-stefamille.ec44@orange.fr)

Catéchèse

Dans les classes, nous faisons des cours de culture chrétienne. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la catéchèse, vous pouvez vous renseigner auprès de la paroisse Saint Benoît en Val de Loire :

catestbenoit@gmail.com

Règlements

et papiers administratifs de rentrée

Les règlements (de l'école, de la cantine et du périscolaire) seront envoyés par mail lors de la semaine de la rentrée.

Pour les plus grands, merci de lire les règlements avec votre enfant afin d'en souligner l'importance.

Ces règlements sont essentiels pour bien vivre ensemble ; en cas de non-respect, les enfants seront sanctionnés. Nous conservons cette année la charte de comportement à partir de la grande section.

Les règlements sont approuvés à partir du moment où vous signez le contrat de scolarisation. Le contrat de scolarisation sera donné par élève lors de la semaine de la rentrée (un exemplaire est à nous retourner signé et l'autre exemplaire est à conserver chez vous à la maison). Je vous remercie de votre attention.

Santé

Pour les enfants qui ont un PAI (allergies, asthme), merci de fournir à la rentrée à l'enseignant de la classe une trousse d'urgence à jour et une ordonnance récente et nous signerons la feuille de renouvellement. En revanche, pour un enfant asthmatique dont le médecin indique simplement la mise à disposition de Ventoline en cas de besoin, sans autre adaptation ni protocole particulier, il peut effectivement ne pas être nécessaire d'avoir un PAI mais l'ordonnance reste obligatoire.

Photographie scolaire

La photo scolaire aura lieu le jeudi 17 septembre 2026

L'ensemble de l'équipe éducative de l'école Sainte Famille
vous souhaite une très bonne année scolaire 2026 - 2027.

Alexandre GARRAUD, Chef d'Établissement

Signature des parents